



19 novembre 2011

« Pays de Saint-Omer, quand les habitants s'engagent ! »

Synthèse des travaux

Vos contacts ESS

Hubert DARQUES
Animateur économique

Agence d'urbanisme et de
développement de la Région
de Saint Omer

03 21 38 01 62

hubert.darques.audrso@orange.fr

Pour vos projets :

Association Galilée
Jean Paul MOUTIEZ
Rémi MANIER

03 21 88 17 66

galilee.argues@wanadoo.fr

Une démarche organisée par le Syndicat Mixte Lys Audomarois en partenariat avec l'association Galilée et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint-Omer dans le cadre du « Mois de l'Économie Sociale et Solidaire » et de « L'année européenne du bénévolat et du volontariat ».

André BONNIER

Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois



Edito

Ce numéro de la Lettre de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays de Saint-Omer est consacré à la restitution des travaux menés lors du séminaire « Pays de Saint-Omer, quand les habitants s'engagent ! » qui s'est déroulé le 19 Novembre 2011 dans les locaux de l'IUT Descartes de Longuenesse. Vous y trouverez une synthèse des ateliers préparatoires du mois d'octobre, ainsi que les comptes rendus de la table ronde et de la conférence débat qui ont été organisées dans le cadre de cette manifestation.

Je tiens à remercier tous les participants qui ont contribué à faire de cette rencontre un temps d'échange de grande qualité et plus particulièrement les différents intervenants : M. Jean-Louis Robillard, Vice-président de la Région Nord Pas de Calais, Mme Yasmine Cometa, Déléguée Départementale à la vie associative, Mme Martine Revel, Chercheuse au CERAPS. Permettez-moi d'adresser un remerciement spécifique et très amical à l'Honorable Vincent de Paul Emah Etoundi, Député de à l'Assemblée Nationale du Cameroun, qui s'est déplacé spécialement de Yaoundé afin de nous faire partager son expérience d'élu et de citoyen engagé.

Le développement local, qu'il soit économique, social ou culturel doit être l'affaire du plus grand nombre pour être durable et équitable. Depuis quelques années les intercommunalités du Pays de Saint-Omer se sont engagées dans des stratégies volontaristes en matières d'Économie Sociale et Solidaire et de développement de la vie associative. Les travaux réalisés le 19 novembre nous ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives. Je compte sur l'engagement et la participation de chacun d'entre vous, élus, techniciens et citoyens, pour que ces projets aboutissent et contribuent à un développement du Pays de Saint-Omer qui soit toujours plus dynamique et profitable à tous.

2011
Année européenne
du bénévolat et du volontariat



Le Mois
SOCIALE ET
SOLIDAIRE,
L'ÉCONOMIE
QUI SAIT
OÙ ELLE VA.
www.lemois-ess.org

Trois ateliers participatifs ont été organisés en octobre par le Pays de Saint-Omer avec pour thème commun « l'engagement citoyen ». Ces trois ateliers (« le bénévolat associatif », « l'engagement solidaire », « l'engagement économique ») ont été restitués dans la *Lettre de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Saint-Omer* datée de novembre 2011. Les textes ci-dessous en constituent une lecture commentée

Comment reconnaître un citoyen engagé ?

Chacun d'entre nous accomplit régulièrement des actes engagés. A chaque fois que nous allons voter bien entendu, mais aussi lorsque nous manifestons, que nous exprimons notre colère ou au contraire notre adhésion à un projet porté par la commune ou l'intercommunalité ou encore, pour ceux qui le peuvent, lorsque nous préférons acheter notre jus de pomme ou notre chou fleur à un producteur local. Nous cumulons ainsi, dans nos actions de la vie quotidienne, un certain nombre d'actes dans lesquels s'exerce une citoyenneté active.

Mais certaines personnes ont fait de l'engagement un véritable projet de vie. Ces « citoyens engagés » peuvent être définis à partir de comportements qui leur sont communs :

- 1/ ils ont une ambition, un projet. Ils veulent réaliser un projet ou changer des choses et non pas seulement accomplir une succession d'actes isolés,
- 2/ Dans ce projet, l'autre tient une place centrale. Il est continuellement question de mieux vivre ensemble,
- 3/ Ils s'inscrivent dans le temps, dans une perspective.

Comment s'engage-t-on ?

L'engagement citoyen résulte à la fois de parcours personnels (éducation, activités professionnelles, vie familiale, etc) et de « déclencheurs » (un encouragement, une rencontre, une opportunité...).

Pour les acteurs du développement local, ces constats invitent à plusieurs réflexions : **quels parcours vers l'engagement pouvons nous proposer aux habitants de la région de St Omer (éducation populaire, activités socialisantes, animations) ? Sur quels opérateurs s'appuyer ? Comment déclencher l'engagement ?**

Les valeurs que l'on souhaite promouvoir

Un certain nombre de valeurs sont explicitement partagées par les participants aux ateliers relatifs au **bénévolat associatif** (18 octobre 2011) et à **l'engagement solidaire** (19 octobre 2011). Elles sont liées à la responsabilité, l'équité, le collectif, le respect, et l'éthique.

Les valeurs des **participants à l'atelier sur l'économie sociale et solidaire** (20 octobre 2011) apparaissent plus diffuses entre ceux qui aspirent à changer de modèles économiques et ceux qui veulent humaniser l'économie mais en conservant les mêmes modèles. Cette diversité conduit à des conceptions très différentes les unes des autres de la notion de richesse, de la place donnée aux bénéficiaires, ou encore des modalités de gestion d'un projet ou d'une activité.



Associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans leur environnement

Dans leur commune ou intercommunalité, les associations et acteurs de l'ESS ont le sentiment d'être relativement bien reconnus au moins sur leurs fonctions sociales et citoyennes (pas assez économiques). Même si les relations sont parfois difficiles les jeux d'acteurs sont bien repérés.

Ce qui pose de plus en plus de difficultés c'est l'évolution des dispositifs publics : des financements trop fléchés, des résultats attendus sur des indicateurs fixés par le haut... Les associations et acteurs de l'ESS sont considérés comme des opérateurs relais de politiques publiques. C'est leur capacité à répondre à cette commande qui sera mesurée.

Or la richesse du monde associatif, et plus globalement de l'Economie Sociale et Solidaire, est fondée sur trois capacités complémentaires :

- Faire vivre concrètement la participation
- Intégrer toutes les initiatives, toutes les formes d'engagements,
- Trouver ou inventer des réponses adaptées à un besoin, sortir des cadres existants pour en proposer de nouveaux.

La situation actuelle apparaît contradictoire. Les financeurs publics reconnaissent que les associations et acteurs de l'ESS ont d'abord des capacités à inventer des solutions de proximité et louent leur militantisme, mais ils n'évaluent leur action qu'à travers leur aptitude à mettre en œuvre des politiques publiques (trop rarement co-construites).

Des propositions pour le Pays de Saint-Omer

Le Pays peut-il exercer un rôle de médiation entre les acteurs institutionnels et les acteurs locaux ? Les ateliers ont ouvert un certain nombre de perspectives en ce sens. On évoque notamment l'organisation d'un collectif des opérateurs de l'ESS et la création d'un label local.

Parallèlement, trois priorités pour le Pays de Saint-Omer ont été proposées par les participants aux différents ateliers :

- La promotion du bénévolat : Le Pays est attendu sur sa capacité à valoriser l'engagement et à proposer des parcours qui permettront de renforcer l'engagement individuel et les initiatives collectives.
- La circulation de l'information : une information de territoire est nécessaire à une meilleure lisibilité de l'offre associative locale, ainsi qu'à la recherche de complémentarités ou partenariats entre associations et opérateurs de l'ESS.
- La mutualisation d'un certain nombre de services entre associations (administration, comptabilité, communication...).



L'ELU ET LE CITOYEN

Table ronde du 19 novembre



Participants à la table ronde :

M. André Bonnier, Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois,

M. Jean-Louis Robillard, Vice-président du Conseil Régional Nord Pas de Calais,

M. Vincent de Paul Emah Etoundi, Député de Yaoundé III (Cameroun)

Mme Yasmine Cometa, Déléguée Départementale à la Vie Associative (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Cheminement de citoyen engagé à élu...

Les sources qui conduisent à l'engagement peuvent prendre les formes les plus diverses. Au Cameroun le Député Vincent de Paul Emah Etoundi constate l'importance du destin dans son engagement politique et citoyen. Ainsi, tandis qu'il occupe le huitième rang dans une famille de treize enfants, il a bénéficié de la confiance de sa communauté pour succéder à son père, Chef traditionnel, alors que c'est généralement le fils aîné qui est pressenti pour accéder au trône. L'expérience acquise dans la gouvernance locale dans cette communauté de cinq mille âmes a été déterminante. Jean-Louis Robillard évoque une enfance en milieu ouvrier dans lequel la militance constituait une valeur éducative. André Bonnier constate que sa participation dès le plus jeune âge à la vie associative locale a constitué un tremplin vers d'autres formes d'engagements.

Le militantisme de chacun s'est ensuite renforcé grâce à de multiples investissements associatifs, citoyens, et professionnels, le choix d'un métier et la façon de l'exercer constituant également une forme d'expression de convictions. C'est le plus souvent une opportunité qui est à l'origine de l'engagement dans une prise de responsabilité électorale. Au Cameroun toutefois, Vincent de Paul Emah Etoundi constate que n'étant pas apparatchik, c'est la demande pressante de la communauté qui lui a permis d'accéder à la fonction de député. Mais pour chacun la motivation vient de la possibilité de passer d'une posture de proposition (celle du militant ou du dirigeant associatif) vers une plus grande prise de responsabilité dans la décision.

Le point de vue de l'élu

Etre élu ne signifie pas ne plus être militant. Au contraire, « l'exercice du pouvoir » constitue un lieu privilégié pour la mise en œuvre de convictions. Toutefois l'élu doit aussi tenir compte de nombreux facteurs :

- Quelles que soient ses responsabilités, l'élu ne dispose que des pouvoirs qui lui sont conférés par son mandat. Le cadre de son action est précis (il ne peut répondre à toutes les sollicitations des électeurs).
- L'élu doit tenir compte des contraintes budgétaires, administratives, humaines...qui limitent forcément ses choix.
- La définition de politiques publiques nécessite de concilier de multiples « points de vue » qui parfois s'opposent mais ont tous leur légitimité. L'élu se doit d'écouter chacun d'entre eux.

Les grands enjeux du développement local

A toutes les échelles de territoires, chacun constate qu'il faut aujourd'hui faire face à d'importantes mutations économiques et sociales liées à des mécanismes internationaux.

Dans le Pays de Saint-Omer comme au niveau de la Région Nord Pas de Calais, des modes de développement économiques nouveaux doivent être trouvés pour faire face à la déprise des activités industrielles traditionnelles.

Dans ce contexte, il convient de se montrer particulièrement ouvert aux innovations, à l'imagination collective et à la prise d'initiative. Porteurs de valeurs et se développant dans la proximité, la vie associative et l'Economie Sociale et Solidaire doivent constituer des axes importants dans les stratégies de développement économique et social.

La dépendance du Cameroun au contexte de mondialisation ne facilite pas l'émergence économique recherchée. Le Pays tirant substantiellement parti des ressources extérieures, il importe que soient aménagées des conditions d'investissement plus propices à la croissance. Le pays ne pourra valoriser toutes ses potentialités, et parvenir à réaliser ses ambitions en matière de développement économique, social et culturel qu'en collaboration avec les partenaires du développement et en renforçant la coopération avec les pays étrangers. La jeunesse qui représente plus de 70% de la population constitue un atout indéniable et mérite plus d'encadrement afin d'échapper aux effets pervers de la pauvreté tels que l'incivisme collectif, l'émigration clandestine, etc. Aussi faut-il saluer la création toute récente au Cameroun d'une Agence de Service Civique National de Participation au Développement et du Conseil National de la Jeunesse.

Les réformes structurelles concernent également la politique de décentralisation somme toute appréciable mais dont le processus de mise en œuvre connaît quelques lenteurs.

Quelle place pour la mobilisation citoyenne ?

Dans le Pays de Saint-Omer et plus globalement dans la Région Nord Pas de Calais la mobilisation de la société civile doit être encouragée à la fois pour sa capacité à innover ou prendre des initiatives dans la proximité, et pour ses capacités « d'expertise d'usage ». Les habitants, regroupés ou non sous forme de collectifs, sont les premiers usagers du territoire et par conséquent directement concernés par les enjeux des politiques publiques qui y sont menées. Il convient, pour les collectivités, de renforcer la capacité des citoyens à participer à la vie publique. Les lieux de prise de décision sont multiples et les rapports de forces permanents et évolutifs. Construire la participation contribue aussi à pacifier le débat. Le renforcement de la démocratie participative constitue l'une des responsabilités d'un mandat électoral.

La démocratie participative constitue par conséquent un enjeu important du développement, mais elle est particulièrement difficile à construire et beaucoup de tentatives s'avèrent décevantes. Les associations jouent un rôle clef car elles mobilisent la société civile et développent de véritables expertises dans de nombreux domaines. Mais construire la participation au niveau local nécessite également que les acteurs du développement s'interrogent sur sa « rétribution » : quels sont les enjeux pour les habitants de participer à cette démarche ?

L'ELU ET LE CITOYEN (suite)

Au Cameroun, face aux dysfonctionnements observés dans la mise en œuvre de grandes réformes, la prescription de la bonne gouvernance par les pouvoirs publics ainsi qu'une obligation de résultats constituent des pistes de solutions aux grands enjeux du développement local. En outre, la promotion des droits de l'homme, l'éducation à la citoyenneté ainsi que le renforcement de la société civile participent au développement de l'éducation populaire et au changement en profondeur des mentalités.

Comment renforcer la vie associative et la participation ?

Dans le Pays de Saint-Omer, André Bonnier rappelle qu'une première étape a été franchie en 2010 avec la création du Point d'Accueil des Associations qui apporte une assistance technique gratuite à toutes les associations. En 2011, cette initiative a été complétée par l'organisation d'une formation des dirigeants associatifs proposée sous forme de modules à la carte. Enfin, beaucoup d'idées très intéressantes sont ressorties des ateliers organisés en octobre notamment **la création d'un répertoire des associations et des opérateurs de l'ESS** qui pourrait être réalisé en connexion avec le portail Internet du Pays de Saint-Omer, ou encore **la création d'une Maison des Associations**. Ces projets devront être étudiés à l'échelle du Pays.

La Région Nord Pas de Calais développe une politique incitative en matière de participation citoyenne. En 2011, des ateliers participatifs ont été organisés dans toute la Région. Ces ateliers ont permis de co-construire de nouvelles orientations pour la politique régionale qui viseront à rapprocher l'Institution des citoyens, à renforcer la participation dans les territoires, et à soutenir les relais d'une citoyenneté active.

Au Cameroun, la décentralisation dote les élus et les acteurs de la société civile de nouvelles responsabilités. Il convient par conséquent d'accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs du développement local. Parallèlement, l'Economie Sociale et Solidaire semble une piste très intéressante à la fois pour le développement de l'économie du Pays, pour l'éducation à la citoyenneté et pour le renforcement des solidarités.

La vie associative dans le Pas de Calais (Intervention de Mme Yasmine Cometa, Déléguée Départementale à la Vie Associative)

Contrairement aux idées reçues, la vie associative est actuellement particulièrement vivace dans le Pas de Calais dans tous les champs d'activités. De nombreux dispositifs publics locaux, nationaux et européens sont mobilisables par les associations, mais nombre d'entre eux demeurent trop souvent méconnus et sont trop peu utilisés. Parmi ces dispositifs, le Service Civique peut permettre aux associations de développer de nouveaux projets tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le « portefeuille de compétences » accessible à tous les bénévoles, peut permettre aux responsables de mesurer et de valoriser l'ensemble des savoir-faire développés dans le cadre d'activités associatives. Cet outil peut être utile à la personne (valorisation sur le marché de l'emploi) comme au collectif. Afin de mieux informer les acteurs associatifs dans les territoires ou de les orienter selon leurs besoins la Direction Départementale de la Cohésion Sociale s'appuie désormais sur un réseau de pôles ressources territoriaux parmi lesquels le Point d'Accueil des Associations du Pays de St-Omer.

Par ailleurs des moyens spécifiques peuvent être mobilisés par la DDCS en appui aux territoires qui s'investissent dans le développement de la vie associative à travers une contractualisation pluriannuelle.

Ces partenariats visent notamment à :

- valoriser la contribution des associations à une politique de cohésion sociale,
- développer les démarches innovantes,
- faire connaître aux personnes qui souhaitent s'investir les acteurs de terrain du milieu associatif.

Contributions au dialogue (interventions salle)

- L'engagement citoyen peut prendre d'autres formes que le bénévolat au sein d'une structure associative. Or les communes oublient souvent de prendre en compte et de valoriser ces contributions (ex : temps consacré par des habitants à l'animation de la bibliothèque). Si l'on veut que l'engagement se renforce, il ne faut pas oublier d'écouter et d'échanger avec toutes les personnes qui s'investissent.

- La plupart des communes réalisent un bulletin d'information communal distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Mais elles sont peu nombreuses à laisser une place pour l'expression des associations. C'est pourtant un outil simple et pratique à la fois pour valoriser l'action associative et inciter à la mobilisation de nouveaux bénévoles.

- Les initiatives associatives sont parfois « coincées » par les directives européennes ou nationales.

⇒ Y.Cometa : La circulaire du 18 janvier 2010 est venue préserver la fonction de soutien aux initiatives associatives, en clarifiant et sécurisant le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations, notamment au regard de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat. Ainsi, à l'issue de travaux interministériels et de consultations des représentants des collectivités et des associations, un modèle unique de convention d'objectifs, annuelle ou pluriannuelle, a été élaboré, accompagné d'un manuel d'utilisation, à l'usage des administrations et des associations, pour faciliter l'établissement du dossier de demande de subvention et la rédaction de la convention

. En Afrique Sub-saharienne, l'émergence d'associations est la plupart du temps vécue comme le développement de contre-pouvoirs par les acteurs institutionnels et politiques en place. L'initiative citoyenne est souvent crainte.

⇒ VdP Emah Etoundi, il faut du temps pour parvenir à un réel changement de comportements, à une transformation significative de la société L'évolution des institutions est différente selon les pays. Il est nécessaire d'accompagner la montée en compétence des décideurs. Mais il faut aussi que la société civile communique. Seul un travail collectif peut être gage de synergie et d'efficacité dans l'action.



Intervention de Martine Revel, Docteur, sociologue, chercheur au CERAPS

Pourquoi organiser la participation ?

Dans un monde de plus en plus complexe et incertain, la prise de décision devient à la fois plus difficile et plus risquée (controverses socio techniques, judiciarisation). Les élus demeurent les décideurs, mais la décision change de nature. L'élu n'incarne plus à lui seul l'intérêt général. Dans ce contexte, l'organisation de démarches participatives n'est plus seulement une action militante, mais un processus nécessaire :

- Mobilisation de toutes les formes d'expertises (et notamment les expertises d'usage des habitants)
- « Pacification » du processus de décision (écoute et dialogue)
- Validation de la décision (par l'adhésion des citoyens à la démarche qui a abouti à celle-ci).

Principes d'un débat constructif

. Une procédure digne de confiance

Les critères les plus couramment cités :

Transparence des informations,
Équivalence des personnes, quel que soit leur statut,
Égalité des temps de parole,
Publicité des réunions,
Participation ouverte à tous,
Animation par un tiers neutre garant des règles.

. Répondre à une demande, fixer des objectifs

On oublie souvent de définir ce qu'on attend de la mise en place d'une concertation.

S'agit-il d'informer ? De défendre un projet ? De recueillir l'avis des citoyens ? D'améliorer la conception de projet ? De faire la publicité du projet ? De communiquer sur l'action de telle ou telle instance ? De mobiliser des associations ?

. L'échelle d'Arnstein : un modèle de participation des citoyens

Le niveau d'implication des acteurs peut être défini sur une échelle de référence, élaborée par Arnstein, afin de suivre l'évolution du processus d'implication et d'appropriation du projet (tableau ci-dessous).

. Éléments structurants

- Prendre soin de choisir le dispositif adapté aux objectifs à atteindre.
- Les niveaux d'implication du public peuvent être définis en fonction d'une échelle de référence ou d'un modèle, souvent porteur d'une vision normative. Le paradoxe de la participation : elle ne se décrète pas, elle est spontanée. Trop d'administration tue la participation.

Niveau	Qualification	Définition
Niveau 1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partiales et partielles
Niveau 2	Éducation	
Niveau 3	Information	Le public est informé sur ce qui va et sur ce qui est entrain se produire, et sur ce qui s'est déjà produit
Niveau 4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de son point de vue
Niveau 5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce sont les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions
Niveau 6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle
Niveau 7	Délégation de pouvoirs	Délégation partielle des pouvoirs
Niveau 8	Contrôle des citoyens	Délégation totale de la prise de décision et de l'action

Mettre en œuvre la participation ! (suite)

Différents modes d'organisation de la participation

L'information

- L'information consiste à communiquer des éléments à la population concernée sur les projets à venir ou en cours. L'information doit être complète, claire et compréhensible par tous.

- Informer quelqu'un c'est lui donner la possibilité d'agir.

L'information est portée à la connaissance de la population à travers différents supports : bulletin d'information, brochure de présentation du projet, site Internet, articles de presse, réunions publiques, etc.

La consultation

La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet. Celle-ci n'a cependant aucune certitude que ses remarques ou contributions soient prises en compte dans la décision finale.

La concertation

Une concertation (discuter avec) est une attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise. L'autorité, qui veut prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec eux. L'autorité reste libre de sa décision. La concertation peut être engagée très en amont de la décision, dès les études préalables.

Le débat public

- Le débat public, procédure régie par la loi du 27 février 2002, est une étape dans le processus décisionnel, s'inscrivant en amont du processus d'élaboration d'un projet.

- Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet.

- Il dure au minimum 4 mois, porte sur l'opportunité et les caractéristiques du projet.

Le referendum

La Constitution de 1958 prévoit dans son article 3 que «la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

Au niveau local, un référendum (nouvel article 72-1 de la Constitution) peut être organisé afin de consulter les citoyens sur toutes les affaires de la compétence de la commune. « *Le projet soumis à référendum local est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés.* »

Le jury de citoyen

Il s'agit de rassembler un groupe de citoyens (15 - 20 personnes en moyenne) volontaires pour leur demander de former des préconisations sur un sujet.

La conférence de citoyens

Une assemblée temporaire (30 à 200 personnes) désignée par tirage au sort ou choisie par une autre méthode aléatoire (démarchage dans la rue, etc.) pour orienter certaines décisions politiques. Le but est de renforcer la participation citoyenne dans les processus politiques et/ou d'éclairer la prise de décision dans des situations complexes en consultant un échantillon de la population.



Pour vous l'engagement solidaire c'est ...

Mur de paroles

- . C'est accomplir des actes au profit de ceux qui en ont besoin
- . C'est prendre part, s'impliquer dans une expérience de vie collective pour le bien commun
- . Donner de son temps et recevoir
- . Des convictions ; pas le fait du hasard ; changer des choses à mon échelle ; l'expression d'une révolte
- . La prise de conscience de sa responsabilité sociale
- . Se mettre en capacité d'agir
- . Animer mon quartier ; rompre l'isolement des personnes
- . Se rendre utile, donner un peu plus de sens à sa vie ; c'est aussi agréable car c'est un choix
- . Croire en ses idées et les mettre en œuvre ; convaincre et impliquer les autres
- . Un droit et un devoir citoyen ; s'affranchir du cadre de la seule décision politique ; une forme de liberté ; se donner le droit de rêver ; rechercher un supplément d'âme
- . Prendre des responsabilités
- . C'est d'être simple et volontaire avec les autres
- . C'est une force pour la vie collective du territoire
- . Choisir d'être acteur plutôt que spectateur
- . C'est en prendre pour 20 ans ! C'est faire évoluer la société vers plus de solidarité
- . Allez vers...les autres, un idéal, du positif
- . Ecouter et être disponible
- . Se donner les moyens de réaliser un projet

L'engagement : A chacun sa perception !
Témoignages des participants

